

# **20 23**

# Rapport d'activité

Syndicat mixte des transports urbains Thionville Fensch



# 1/Édito



Chers membres, partenaires, et usagers,

C'est avec humilité et détermination que je vous présente le rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte de Transport Urbain de Thionville et de la Fensch (SMITU). Cette année a été marquée par de nombreux défis, à la fois internes et externes, qui ont mis à l'épreuve notre capacité à répondre aux attentes des usagers et à maintenir la qualité de notre service.

L'année 2023 a aussi été une période de transition, avec un changement de présidence au sein du syndicat. En prenant mes fonctions, j'ai hérité d'une situation complexe, nécessitant des ajustements et des décisions parfois difficiles pour assurer la continuité du service. Je tiens à remercier mon prédécesseur pour son engagement et les fondations qu'il a posées, même si nous avons dû faire face à des obstacles importants.

Malgré ces difficultés, nous avons travaillé sans relâche pour stabiliser la situation et continuer à améliorer le transport du quotidien. Nos efforts ont été concentrés sur la rationalisation des ressources, la réorganisation des services, et la mise en place de mesures urgentes pour répondre aux besoins immédiats des usagers. Les résultats, bien que perfectibles, témoignent de notre volonté de ne jamais relâcher nos efforts pour servir au mieux notre territoire.

Nous sommes conscients que des améliorations sont encore nécessaires et que l'année 2023 n'a pas été à la hauteur de toutes les attentes. Cependant, ces moments de difficulté nous ont également permis de mieux identifier nos priorités pour l'avenir et de préparer le terrain pour des actions plus efficaces et ciblées.

L'année 2024 sera cruciale pour redresser la barre et réaffirmer notre ambition de faire du SMITU un service public de référence, capable de répondre aux besoins de tous, en toutes circonstances. Je suis confiant que, grâce à l'engagement de toutes les équipes du SMITU et au soutien de nos partenaires, nous parviendrons à relever les défis qui nous attendent.

Je remercie sincèrement tous les membres élus du syndicat pour leur dévouement, ainsi que les usagers pour leur patience et leur confiance. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour un réseau de transport à la hauteur de vos attentes.

Bonne lecture à toutes et à tous.

# **Rémy DICK**

Président du SMITU Maire de Florange Syndicat Mixte de Transport Urbain de Thionville et de la Fensch



# **>** Sommaire

>1/ Édito du Président	2
> Message du Président Rémy Dick	2
>2/ Présentation du SMiTU	4
> Contexte et mission	
> Les élus	
3/ Activités du Réseau	
de Transport	. 10
> Structure du réseau Citéline	10
> Réajustements du plan de transport	10
>4/ Projets structurants	. 12
> Le projet Citézen	12
> Budget et perspectives	14
>5/ Le réseau Citéline	24
> Présentation	
> Le détail des évolutions	

>6/ Les décisions du Syndicat
en 202328
> Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 28
> Desserte de la piscine Hamélys de Basse-Ham28
> Vente de véhicules non affectés29
> Convention de mise à disposition du local boulevard Foch29
> Travaux de l'agence commerciale à Florange29
> Convention parking Bastion29
➤ Motion A31bis30
> Liste des marchés conclus en 202330
> Montant du produit des participations des collectivités membres30
> 7/ Relations Externes 31
> Partenaires et protocoles31
>8/ Annexes34
> Détails financiers34
> Trombinoscope du Comité Syndical36



# > 2/Présentation du SMiTU

**Le Syndicat Mixte des Transports Urbains** (SMiTU) est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD).

Elle a pour objet : l'organisation, la gestion et l'amélioration des transports de personnes sur son périmètre, avec la mise en place et le suivi du service public.

Le SMiTU a délégué la gestion des services de transports urbains à la société Kéolis Thionville-Fensch. Cette dernière exploite ainsi le réseau de transports du SMiTU Thionville Fensch, appelé **Citéline**.



# THIONVILLE > FENSCH

# Syndicat mixte des transports urbains Thionville - Fensch

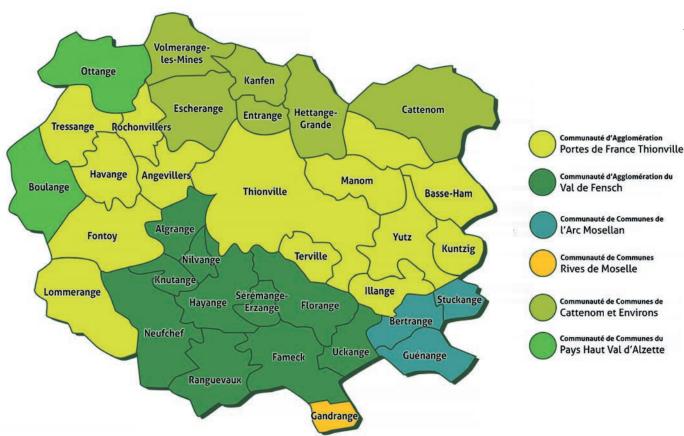
1a Avenue Gabriel Lippmann • 57970 YUTZ • Tél: 03 82 57 18 19 • Mail: secretariat@smitu.fr

www.smitu.fr

# **Contexte et mission**

# Le périmètre du SMiTU

Le périmètre du Syndicat Mixte des Transports Urbains est constitué de 35 communes, comptant plus de 186 000 habitants. Chaque collectivité est représentée au minimum par deux délégués.



Les instances politiques du SMiTU.

Le Bureau syndical.

Le Bureau, sous la présidence de M. Roger SCHREIBER, est composé de 6 Vice-Présidents et de 8 assesseurs.

Les membres du bureau examinent les dossiers qui sont soumis par le Président et constituent une force de proposition sur les projets de délibérations.

Les Commissions techniques.

Les Commissions consultatives sont au nombre de six :

- > Commission Finances Personnel.
- > Commission Plan de déplacements urbains.
- Commission Transport en commun en site propre.
- > Commission Transport et réseau.
- > Commission Travaux.
- > Commission Accessibilité.

Placées sous l'autorité d'un Vice-Président délégué, elles se réunissent avant les Comités syndicaux pour examiner les dossiers qui relèvent de leur domaine de compétence.

# Les élus

2023 a été marqué par un changement de Présidence lors du comité syndical du 27 novembre.



Gouvernance avant le 27 novembre 2023



**Roger SCHREIBER** Président CAPFT

# **Vice-Présidents**



Patrick BECKER 1er Vice-Président CAPFT



Jean-François MEDVES 2º Vice-Président



Roland BALCERZAK 3º Vice-Président



**Bernard VEINNANT** 6º Vice-Président CAPFT

# Légende

CAPFT: Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville CAVF: Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

CCCE: Communauté de Communes de Cattenom et Environs CCPHVA :

Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette



Serge JURCZAK 4º Vice-Président CAVE

Pierre TACCONI 5º Vice-Président Guenange

# **Assesseurs**



Maurice LORENTZ Assesseur



**Elsa PAULY** Assesseur Bertrange



Alexandre HOLSENBURGER Assesseur



**Denis BAUR** Assesseur CCCE



**Bernard GUERMANN** Assesseur CCPHVA



Jean-Marie COLIN Assesseur CAPFT



Angèle KAPAR-COTRUPI Assesseur CAPFT



Michèle BEY Assesseur CAVF

# Le Bureau syndical

Le Bureau syndical est en charge des affaires courantes du syndicat. Cette instance peut délibérer dans les limites que lui fixe le Comité syndical. Il prépare et délibère sur les décisions stratégiques et d'orientations du syndicat. À ce titre, les membres du Bureau constituent une force de proposition sur les projets de délibérations en travaillant sur les dossiers qui sont soumis par le Président.



Depuis le 27 novembre 2023



**Rémy DICK** Président Maire de Florange

Le Bureau, sous la présidence de M. Rémy DICK, est composé de 9 Vice-Présidents et de 6 assesseurs.

# Vice-Présidents



Patrick BECKER 1er Vice-Président Maire de Kuntzia



Alexandra REBSTOCK-PINNA 2º Vice-Présidente Maire de Nilvange



**Bernard VEINNANT** 3º Vice-Président



Serge JURCZAK 4º Vice-Président Maire de Basse-Ham Maire de Serémange-Erzange



Pierre TACCONI 5º Vice-Président Maire de Guénange



**Mathieu WEIS** 6º Vice-Président Maire de Fontoy



Laurent SCHULTZ 7º Vice-Président



Jean-François MEDVES 8º Vice-Président Adjoint au Maire de Yutz Adjoint au Maire d'Uckange



Olivier POSTAL 9º Vice-Président Maire de Terville

# Assesseurs



Alexandre HOLSENBURGER Assesseur **CAVF** 



Olivier SEGURA Assesseur Stuckange



Aïcha HATRI Assesseur CAVE



Patricia RENAUD Assesseur CAPFT



Elsa PAULY Assesseur Bertrange



Bernard GUERMANN Assesseur **CCPHVA** 

# Le Comité syndical

Le SMiTU est administré par une assemblée délibérante composée de 60 élus représentants les 35 collectivités membres.

#### Les activités des instances du SMiTU

Les instances du SMiTU se sont réunies 14 fois en 2023 afin d'assurer notre mission de service public. 3 Bureaux Syndicaux se sont tenus et il y a eu 7 Comités Syndicaux. Par ailleurs, les élus ont rendu 77 délibérations.

- > 5 janvier
- > 1er mars
- > 12 avril
- **>** 19 juin
- > 18 octobre
- > 27 novembre
- > 20 décembre



Réunion du Bureau Syndical











# 3/Activités du Réseau de Transport

# Structure du réseau Citéline

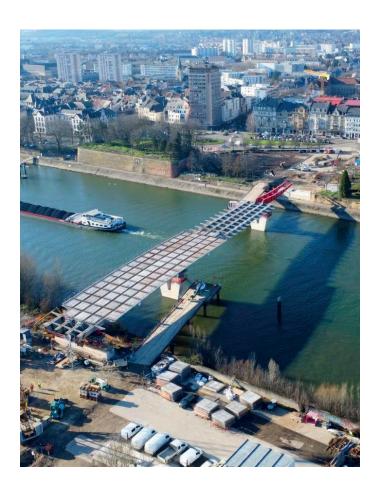
# Le réseau de transport du SMiTU en résumé pour 2023

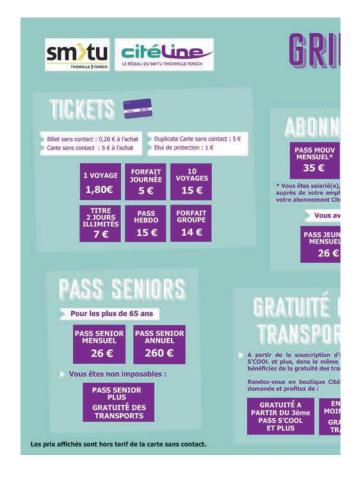
Un second plan de transport priorisé a été déployé à partir du 07 novembre 2022.

- > 17 lignes structurantes.
- > 29 lignes complémentaires.
- > 2 lignes circulant le dimanche + un service de transport à la demande et de transport PMR (Personne à mobilité réduite).
- > Le Comité des partenaires associe à minima les représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort.

# Réajustements du plan de transport

Le SMiTU en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable doit consulter le Comité des partenaires au moins une fois par an. De plus, avant toute évolution de l'offre de mobilité ou de la politique tarifaire, le Comité des partenaires doit également être consulté.



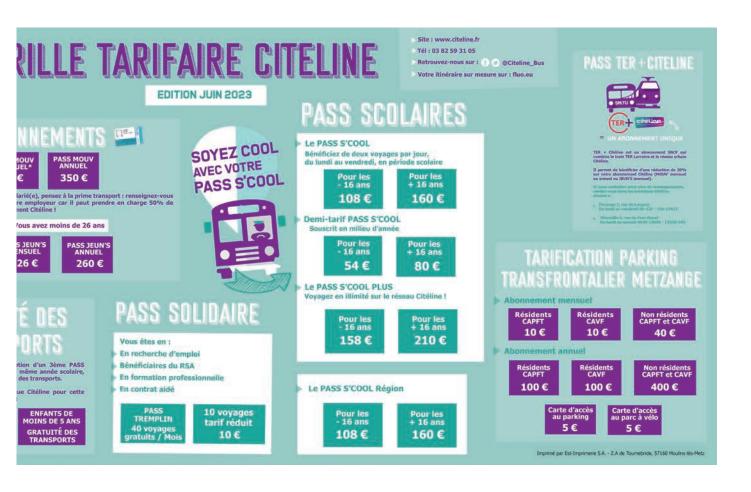


L'objectif visé ici est d'assurer une meilleure représentativité en :

- > élargissant le collège des partenaires aux institutions et structures suivantes :
- > chefs d'établissements.
- représentants du Conseil Départemental de la Moselle.
- représentants du Conseil Régional de la Région Grand Est.
- > représentants des chambres consulaires.
- > représentants des associations de consommateurs.
- > représentants des cyclistes.
- > représentants des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- > représentants des entreprises engagées dans un plan de mobilité.
- représentants des offices de tourismes présentes sur le ressort territorial du SMiTU.
- > adaptant le règlement intérieur aux nouvelles dispositions législatives pour organiser au mieux le tirage au sort d'habitants du ressort territorial du SMiTU.

Les élus lors du Comité Syndical du 22 juin 2022 ont donc décidé d'ouvrir à ces nouveaux représentants la possibilité de siéger lors des réunions du Comité des partenaires.

Dès lors, la composition du comité des partenaires a été modifiée en ajoutant les représentants des différentes institutions et structures citées précédemment. Élargissement de la composition du Comité des partenaires pour assurer une meilleure représentativité.



# **4/Projets structurants**

# Le projet Citézen

Citézen est un projet de Bus à haut niveau de service (BHNS) porté par le SMiTU, l'Autorité organisatrice de la mobilité durable (AOMD) sur le territoire, pour répondre aux besoins de déplacements.

Les aménagements du Citézen

32km de lignes de bus

parkings relais aménagés

nouveau dépôt

communes traversées nouveaux ponts créés

Une offre adaptée

stations voyageurs

bus à motorisation électrique

bus toutes les 10 min. en heure de pointe 20000 voyageurs par jour attendu Un service de 5h30 à 23h30

# Le Citézen : où en est-on?

Composé de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Citézen est un mode de transport visant à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie des communes du périmètre du SMiTU.

# 3 février 2023 :

Deuxième lançage du tablier du pont situé au-dessus de la Moselle.

# 1 mars 2023 :

- Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les élus se sont prononcés en faveur d'un phasage du projet Citézen.
- **> Phase 1 :** Réalisation des deux ouvrages d'art, la voirie les reliant, le nouveau dépôt et les aménagements dit «S1-FLO4-5» sur Serémange -Erzange et Florange.

# 9 mars 2023:

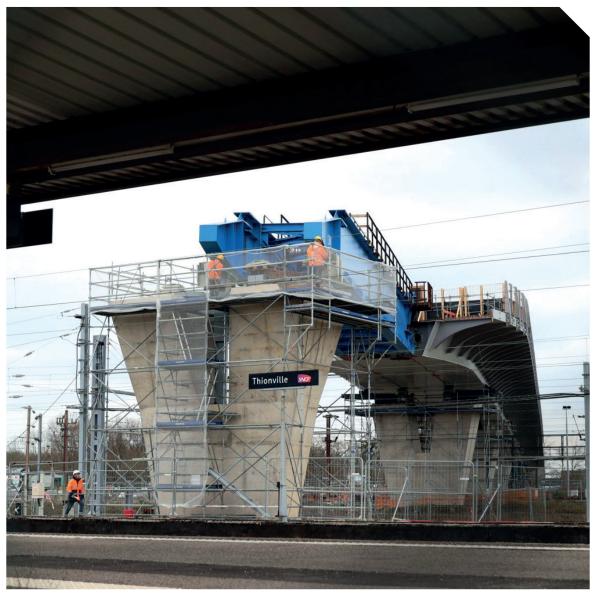
> Troisième lançage du tablier du pont situé au-dessus de la Moselle.

# Mai 2023 :

- > Pont au dessus des voies ferrées :
- Le 19 Grutage du 1er tronçon du virage.
- Le 20-21 Dépose de l'avant bec.
- Le 26-27 Grutage du 2<sup>ème</sup> tronçon du virage.
- Le 28-29 Grutage du 3<sup>ème</sup> tronçon du virage.

# Septembre 2023:

> Pose de l'escalier reliant le quai 3 au pont au dessus des voies ferrées.



Arrivée de l'avant bec sur la pile P2

# **Budget et perspectives**

# Évolution budget Citézen

Dans le cadre du projet CITEZEN, le montant de la consommation prévisionnelle des crédits à ce jour s'élèverait à 68 754 465 €TTC. Soit une projection de réalisation fin 2023 de 27,58 %, sur la base de l'enveloppe initiale de 249 280 351,00 €TTC actualisés.

Année	2020	2021	2022	2023 Estimation	Total	
<b>Montant</b> 388 341,00		6 339 773,00	35 639 873	26 386 478	68 754 465	
% réalisation	0,16 %	2,54 %	14,30 %	10,59 %	27,58 %	

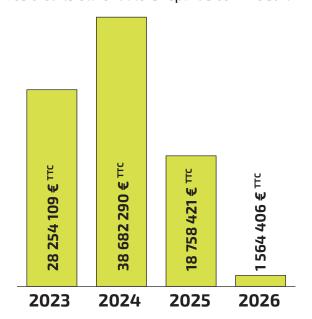
# Modification des crédits du programme CITEZEN

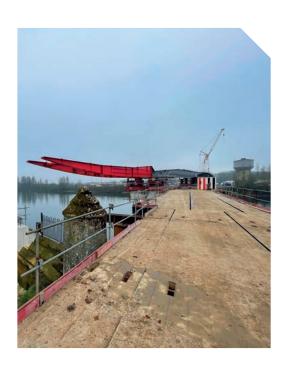
Pour rappel, lors de la réunion du comité syndical du 1<sup>er</sup> mars 2023, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les élus se sont prononcés en faveur du phasage du projet Citézen.

# Echéancier initial de la phase n°1 (données du mandataire Egis conseil)

Cette phase consiste à la réalisation des deux ouvrages d'art, de la voirie les reliant, du centre de maintenance (dépôt), pour un montant total actualisé estimé de 87 259 226 € de 2023 à 2026.

Les crédits étaient alors répartis comme suit :





# Echéancier initial de la phase n°2

Le financement de la deuxieme phase des travaux correspondait au solde de l'enveloppe globale de l'autorisation de programme, d'un montant de 119 653 138 €. Soit un coût total initial du projet estimé à 249 280 351,00 €.

Cette seconde phase concerne:

- > Le reste des travaux de lignes.
- Le matériel roulant et systèmes de recharges.
- Les systèmes (système d'aide à l'exploitation et information voyageur (SAEIV), panneaux SIV, billetiques embarquées, courants faibles, distributeurs de titre).
- Les P+R et ombrières photovoltaïques.

# 1 - Réactualisation des crédits du programme CITEZEN (données du mandataire Egis conseil)

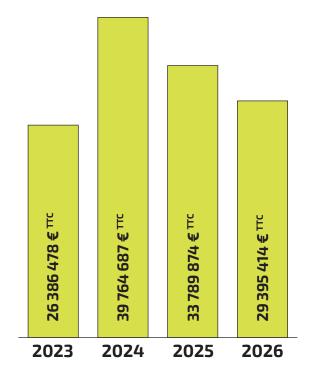
Suite à une étude plus fine et à la consolidation des données, par le calcul des actualisations et les aléas, il en ressort un surcout lié au phasage du projet et à toutes les modification des marchés liés à ce dernier.

Le projet CITEZEN est donc réévalué à un montant de 295 996 518,00 €. Soit un surcoût d'un montant de 46 716 167,00€ représentant une augmentation de 19% du coût global du projet.

#### A - Echéancier réévalué de la Phase n°1

La phase n° 1 est réévaluée à un montant total de 171 704 440, 00 € (y compris les réalisations antérieures). Sa mise en œuvre intègre les travaux de lignes à Florange de la RD952 (Flo4-5), la réalisation du PRO finalisé sur l'intégralité du projet et la préparation de la phase 2.

L'affectation des crédits y afférents se présente comme suit sur la période de 2023 à 2026 :

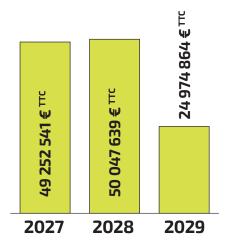






#### B - Echéancier réévalué de la Phase n°2

Le solde d'un montant de 124 292 078,43 € concernant le reste de travaux ainsi que l'acquisition de matériel roulant et autres est reparti sur la période 2027-2029 comme suit :





#### 2 - Plan de financement

Le plan de financement initial du projet prévoyait une répartition sur la base de 51% de fonds BEI, 31% de concours d'autres organismes financiers, de 9% de subventions Etat et région et un autofinancement de 10% du SMiTU.

	Financements prévisionnels		Montant des travaux déjà financés*	Différence à financer	
BEI	100 000 000 €				
Autres banques	60 000 000 €	205 006 510 <i>6</i>	68 754 465 €		
Etat-Région	18 376 959 €	295 996 518 €		29 865 094 €	
SMITU	19 000 000 €				
Total	197 376 959 €	295 996 518 €	68 754 465 €		

<sup>\*</sup> Y compris la prévision de 2023 (26 386 478 €)

Il apparaît un besoin de financement prévisionnel d'un montant de 31M€, pour lequel de nouvelles sources de financement devront être trouvées. (Cf : prévision budgétaire et prévision Egis.)

#### A - Les emprunts bancaires

Sur les 60 M€ prévus au plan de financement, 30 M € sont mobilisés dont 20 M€ pour la caisse d'épargne et 10 M€ pour IRKEA banque (en attente de signature du contrat).

#### B - Les subventions et aides de l'Etat

Au titre des subventions et aides prévues, un montant de 7 224 513,26 € est perçu, soit une réalisation de 39 %.

	Subvention projet BHNS									
Exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	Solde à percevoir	
	AFITF									
Prévu	1354666,00	1354 666,00	1354 666,00	1354 666,00	1354 666,00	1354 670,00	2 032 000,00	10 160 000,00	7 222 026,31	
Prévu	-	-	1132 943,06	1805 030,63	-	-	-	2 937 973,69		
				DDT - Fo	nds Frich	<b>es</b>				
Prévu	-	-	758 479,50	379 239,75	379 239,75	-	-	1 516 959,00		
Prévu	-	-	455 087,70	-	-	-	-	455 087,70	1 061 871,30	
	Région									
Prévu	-	1 005 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00	1340 000,00	335 000,00	-	6 700 000,00	2 868 548,13	
Prévu	-	1005000,00	816 451,87	2 010 000,00	-	-	-	3 831 451,87		
Total prévu	1354 666,00	2 359 666,00	4 123 145,50	3 743 905,75	3 073 905,75	1689670,00	2 032 000,00	18 376 959,00	44 453 6 65	
Total perçu	0,00	1005000,00	2 404 482,63	3 815 030,63	0,00	0,00	0,00	7 224 513,26	11 152 445,74	

Un point de vigilance est à observer sur le poids de l'emprunt sur l'équilibre de la section d'exploitation.

# Citézen : Emprunt de 20 M€

Le plan de financement du projet CITEZEN prévoit un emprunt de 60 M€ auprès d'organismes financiers autres que la banque européenne d'investissement.

A ce jour, 20 M€ ont été mobilisés auprès de la caisse d'épargne et 10 M€ auprès de la banque ARKEA conformément à la prévision budgétaire de 2023.

Avec la hausse des taux d'intérêts, corolaire de la hausse constante du taux d'usure qui passe à 5,56 % au 1er septembre 2023 pour les prêts à taux fixe de 20 ans et plus (soit + 0,23 point par rapport à août 2023 et près de 2 points de plus qu'en janvier dernier), il serait prudent de reporter un nouvel emprunt sur l'exercice 2024.

En effet, cette hausse des taux d'intérêt devrait se poursuivre jusqu'à ce que l'inflation soit jugulée par la Banque centrale européenne.

Selon la banque de France, après avoir atteint son pic au deuxième trimestre, l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) totale refluerait progressivement en seconde partie de 2023 et au-delà, sous réserve de l'absence de nouveaux chocs sur les matières premières importées. En moyenne annuelle, elle s'établirait à 5,6 % en 2023 et à 2,4 % en 2024.

En glissement annuel, elle devrait cependant être déjà revenue à environ 4 % au dernier trimestre 2023. Le repli de l'inflation dite sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) serait un peu plus lent, compte tenu de hausses plus persistantes des salaires et des prix des services. (Projection macroéconomique de juin 2023)

En conséquence, il sera nécessaire de contracter un emprunt de 20 M€ au premier trimestre 2024, pour honorer les appels de fonds du mandataire Egis conseil pour cet exercice.

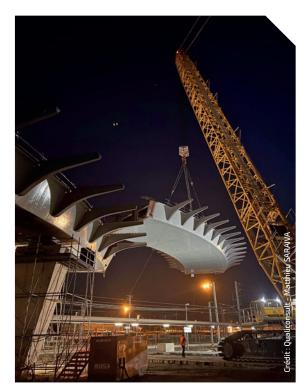
La direction du syndicat était à la recherche de propositions pour avoir un meilleur taux d'intérêt. Elle reviendra vers le bureau pour l'inscription de cet emprunt à l'ordre du jour du comité syndical de décembre 2023.

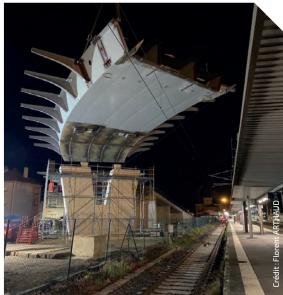


# **Projet Citézen**

# Bientôt un nouveau pont au-dessus des voies à Thionville

Le SMiTU poursuit le développement de ses infrastructures avec la pose imminente d'un nouveau pont au-dessus des voies ferrées à Thionville, prévue le samedi 27 mai à 22h. Ce pont, une structure imposante de 40 mètres de long et de 320 tonnes, est conçu pour accueillir le futur bus à haut niveau de service (BHNS) Citézen. Cette installation s'inscrit dans le cadre d'un projet de mobilité ambitieux visant à faciliter les déplacements des frontaliers français et à améliorer la fluidité du trafic dans la région. Ce pont est l'un des deux ouvrages majeurs, avec celui qui enjambe la Moselle, destiné à permettre le passage du BHNS sur un tracé sécurisé et dédié.







Les travaux de construction avancent selon le calendrier prévu, avec la pose de la dernière grande pièce du pont au-dessus des voies ferrées marquant une étape cruciale dans la réalisation de cette infrastructure. Bien que la structure principale soit sur le point d'être complétée, des travaux de finalisation restent à faire, notamment le ferraillage, la pose des dalles, et l'installation des garde-corps. Ces étapes de finition sont essentielles pour garantir la sécurité et la durabilité de l'ouvrage, qui devrait être entièrement opérationnel au premier semestre 2024.

Parallèlement, un second pont de 160 mètres de long et pesant 1.000 tonnes a été érigé au-dessus de la Moselle. Bien que la structure soit en place, les mêmes travaux de finition sont en cours et devraient s'achever en octobre 2023. Les deux ponts permettront, une fois terminés, de relier efficacement le centre-ville à la gare et à la zone Cormontaigne, facilitant ainsi l'accès aux transports publics pour les usagers locaux et les frontaliers.



# Mobilité et nouveaux services pour 2026

Le projet Citézen inclut également la création de deux nouvelles lignes de bus reliant Hayange à Basse-Ham et Yutz à Metzange, en passant par la gare de Thionville. Ces lignes seront soutenues par trois parkings relais (P+R) stratégiquement situés pour encourager les usagers à utiliser les transports publics plutôt que leurs voitures. Ces aménagements visent à réduire la congestion automobile et à promouvoir une mobilité durable dans la région.

En prévision de l'arrivée du BHNS en juillet 2026, le réseau Citézen sera desservi par 27 bus électriques assurant un passage toutes les dix minutes en heures de pointe, couvrant un total de 67 arrêts répartis sur sept communes. Ce service amélioré, disponible de 5h30 à 23h30, est conçu pour répondre aux besoins croissants des usagers, avec une estimation de 20.000 voyageurs par jour.

# Financement et perspectives

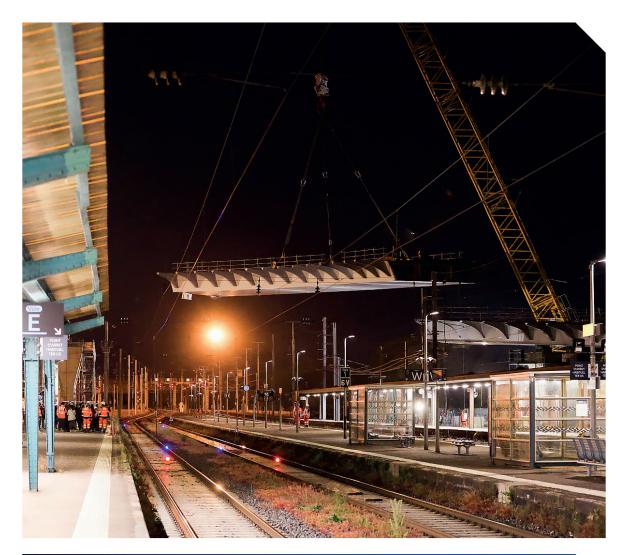
Le projet, d'un coût total de 196 millions d'euros hors taxe, est financé par plusieurs partenaires, dont l'État français et la région Grand Est, qui contribuent à hauteur de 17 millions d'euros. Le SMiTU investit 19 millions d'euros, tandis que la Banque européenne d'investissement (BEI) et plusieurs banques privées apportent respectivement 100 millions et 60 millions d'euros. Ces investissements substantiels reflètent l'engagement collectif à améliorer les infrastructures de transport et à soutenir une mobilité plus verte et plus efficace pour tous les usagers.

Les nouveaux ponts et le réseau Citézen font partie intégrante d'une stratégie plus large de développement de la mobilité dans la région de Thionville-Fensch. Outre l'amélioration des infrastructures pour les bus et les piétons, d'autres initiatives, comme l'ouverture de 721 places de parking près de la gare et le projet de l'A31 bis, visent à répondre aux besoins des automobilistes tout en renforçant l'intermodalité et en réduisant l'empreinte carbone.

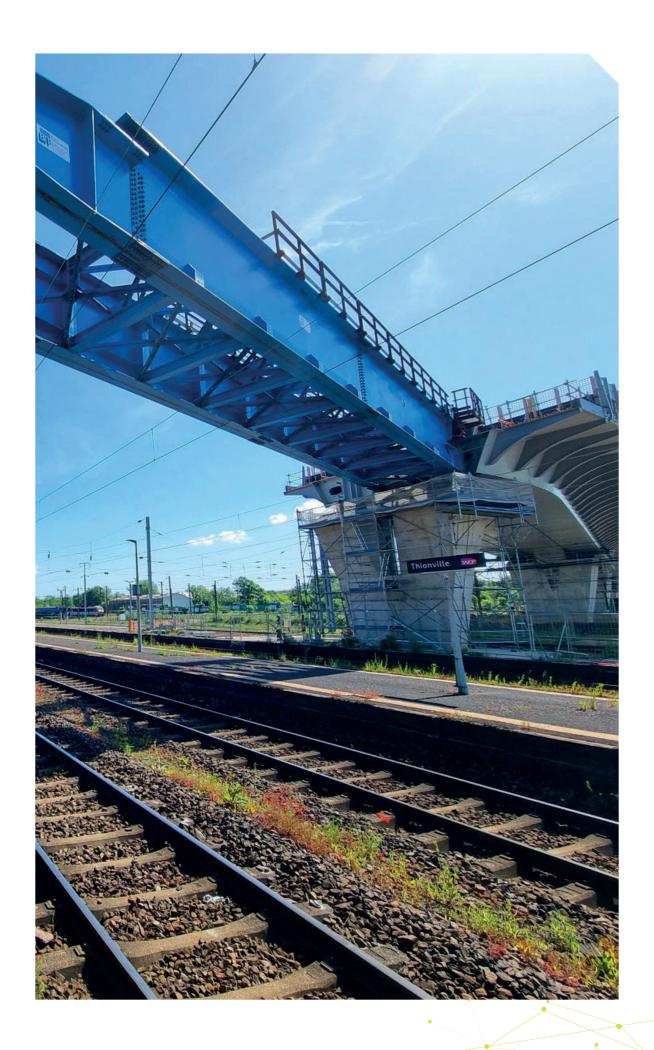
Le SMiTU continue de progresser dans la réalisation de ses objectifs de modernisation des transports urbains. La pose des nouveaux ponts à Thionville représente une étape clé dans l'amélioration de la connectivité et de la mobilité pour les résidents et les travailleurs transfrontaliers. Avec une mise en service complète prévue pour 2026, ces infrastructures contribueront à transformer la région en offrant des options de transport plus rapides, plus fiables et plus écologiques.



3







# > 5/Le réseau Citéline en 2023

# Présentation

# Lignes:

- **> 16 lignes structurantes** (\$01, \$02, \$03, \$04, \$05, \$06, \$07, \$08, \$09, \$10, \$11, \$12, \$20, \$21, \$22, \$23, \$24).
- **26 lignes complémentaires** (30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45A, 45B, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 60, 70, 71).
- > 2 lignes du dimanche (D25, D26).
- **> 2 navettes** (N90, N91).
- > 20 lignes de Transport à la Demande Citél'O.
- > 1 service de Transport pour Personnes à Mobilité Réduite.

# Le détail des évolutions

Plan de Transport Adapté toujours en vigueur en 2023, et ce, depuis le 7 novembre 2022. Adaptations faites à partir du mois de mars 2024, suite aux 14 réunions publiques avec les usagers des communes du SMiTU, pour progressivement revenir vers le réseau nominal d'avant novembre 2022.

Les modifications opérées sur le réseau entre le 1er septembre et le 31 décembre 2023 :

#### **MARS**

Ajout de la desserte de la piscine de BASSE-HAM à partir du 27 mars.

# SEPTEMBRE

# > LIGNE SO1 – BASSE-HAM Résidences du Golf/Corail – YUTZ Aéroparc P+R – THIONVILLE Linkling 3.

Augmentation de l'offre en période scolaire en heures creuses, sur le tronçon YUTZ Aéroparc P+R – THIONVILLE Linkling 3.

Création d'un voyage le mercredi à 12h05 au départ de THIONVILLE Hélène Boucher vers YUTZ Aéroparc P+R pour supprimer les problèmes de surcharges sur les voyages de 12h15 vers YUTZ et BASSE-HAM.

#### > LIGNE S20 - THIONVILLE Foch Fontaine/Hélène Boucher - HAYANGE Esplanade.

Augmentation de l'offre les samedis, avec 9 voyages supplémentaires ajoutés.

#### > LIGNE S21 - THIONVILLE Foch Fontaine/Hélène Boucher - HAYANGE Esplanade.

Augmentation de l'offre les samedis, avec 10 voyages supplémentaires ajoutés.

# > LIGNE S22 - THIONVILLE Foch Wax - HAYANGE Esplanade via Konacker.

Retour à l'offre nominale sur la ligne, avec un bus toutes les 30 minutes en période scolaire, contre un bus toutes les heures depuis le 7 novembre 2022.

#### > LIGNE S24 - YUTZ Arc-en-Ciel - THIONVILLE Foch/Hélène Boucher.

Retour à l'offre nominale sur la ligne, avec un bus toutes les 30 minutes en période scolaire, contre un bus toutes les heures depuis le 7 novembre 2022.

#### > NAVETTE N91 - NEUFCHEF Terminal - HAYANGE Esplanade.

En période scolaire, le départ de HAYANGE Esplanade de 7h26 est reculé à 7h32.

#### > LIGNE 31 – LOMMERANGE Cimetière – FONTOY Super U.

Création de l'arrêt « Renards » dans le quartier du Pogin à FONTOY.

# > LIGNE 47 - ALGRANGE Portier Haut/Centre - THIONVILLE Hélène Boucher/Foch Fontaine/gare SNCF Quai A.

Départ de ligne à THIONVILLE Bastion à 7h40 au lieu de THIONVILLE Gare SNCF à 7h35.

#### OCTOBRE

# > LIGNE SO9 - GUENANGE Village - THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher.

Avancée des départs de GUENANGE Village de 17h00 et 17h35 à 16h54 et 17h00 pour permettre aux élèves du collège René Cassin de GUENANGE d'avoir 2 cars pour la sortie de 16h55 au lieu d'1 seul pour retourner à BERTRANGE et ILLANGE.

Uniquement les mercredis, avancée du départ de 12h20 de THIONVILLE Sécurité Sociale à 12h14, pour permettre aux lycéens d'avoir 2 cars au lieu d'1 seul vers GUENANGE.

Ajout de la desserte de GUENANGE Guélange sur le voyage de 17h15 au départ de THIONVILLE Hélène Boucher.

#### > LIGNE S23 - THIONVILLE Foch Wax - HAYANGE Esplanade via Marspich.

Décalage du départ de THIONVILLE Foch Wax de 17h33 à 17h20 pour raccourcir le temps d'attente des scolaires pour rentrer à Marspich et Volkrange.

# > LIGNE 30 - KUNTZIG Gare SNCF - THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher.

Création d'un doublage au départ de YUTZ Route de Kuntzig vers THIONVILLE à 7h04, pour supprimer les problèmes de surcharge sur le voyage en provenance de KUNTZIG de 6h57.

# **LIGNE 31** – LOMMERANGE Cimetière – FONTOY Super U.

Avancée du départ de 6h50 de LOMMERANGE, à 6h41, pour sécuriser la correspondance pour les scolaires de LOMMERANGE allant vers THIONVILLE avec la ligne 40.

Avancée de 9 minutes du départ de LOMMERANGE de 6h25, à 6h16 pour assurer les enchainements avec les voyages suivants.

# > LIGNE 37 - THIONVILLE Beauregard - THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher via TERVILLE ZAC EDF.

Création d'un doublage par double rotation, au départ de THIONVILLE Route de Guentrange à 16h20 et 17h20 pour les collégiens de La Milliaire de THIONVILLE.

#### > LIGNE 40 - FONTOY Collège - THIONVILLE LEP La Malgrange.

Avancée du départ de FONTOY Collège de 4 minutes, de 7h04 à 7h00, pour sécuriser l'arrivée aux établissements scolaires de THIONVILLE.

# > LIGNE 41 - HAYANGE Esplanade - ALGRANGE Stade via NILVANGE.

Suppression d'un voyage au départ d'ALGRANGE à 17h12 pour créer le doublage sur la ligne 37 à 16h20 et 17h20.

# > LIGNE 52 – BOULANGE Cité du Bois – FONTOY Collège – HAYANGE Collège Hurlevent.

Suite à la modification des horaires de sortie du collège Mare Cure de FONTOY, à 15h27 et 16h30, les départs de 15h25 et 16h24 sont décalés à 15h32 et 16h35.

# > LIGNE 60 - GUENANGE VILLAGE - THIONVILLE Bel Air via UCKANGE et FLORANGE.

Un doublage est créé au départ d'UCKANGE Berry à 7h15 pour supprimer les problèmes de surcharge dans le voyage au départ de GUENANGE Village de 6h45 vers THIONVILLE.

#### **NOVEMBRE**

#### > LIGNE S09 - GUENANGE Village - THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher.

Création d'un voyage au départ de BERTRANGE Avenue des Anges à 7h48, à destination du collège de GUENANGE pour 8h02, pour supprimer les problèmes de surcharge dans le voyage de 7h20 depuis THIONVILLE Hélène Boucher vers GUENANGE.

> LIGNES S20/S21 : THIONVILLE Foch Fontaine/Hélène Boucher – HAYANGE Esplanade/ ST-NICOLAS-EN-FORET et D25 – YUTZ Aéroparc P+R – HAYANGE Esplanade.

Modification des horaires de ligne suite aux travaux Rue de Verdun à TERVILLE.

# > LIGNE S23 - THIONVILLE Foch Wax - HAYANGE Esplanade via Marspich.

Avancée du départ de 6h55 à 6h51 de THIONVILLE Foch Wax vers HAYANGE pour permettre la correspondance avec la ligne 52 vers FONTOY.

#### > LIGNE 30 - KUNTZIG Gare SNCF - THIONVILLE Foch Théâtre/Hélène Boucher.

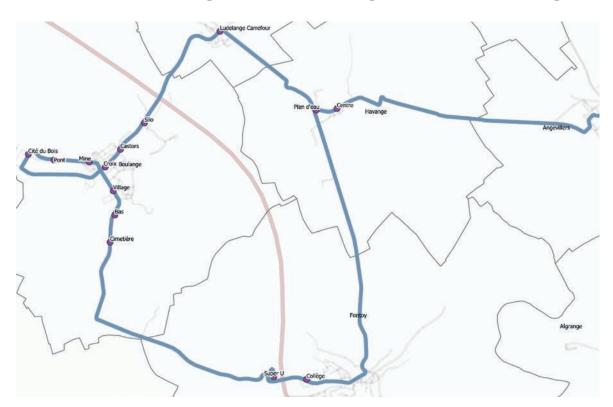
Avancée du départ de 7h00 à 6h57 pour permettre une arrivée à THIONVILLE à 7h29 au lieu de 7h33. Cette avancée permet une réutilisation du véhicule pour assurer le voyage de la ligne S09 de 7h48 à BERTRANGE vers GUENANGE.

# > LIGNE 36 - MANOM Place des Fêtes - HAYANGE LP Maryse Bastié.

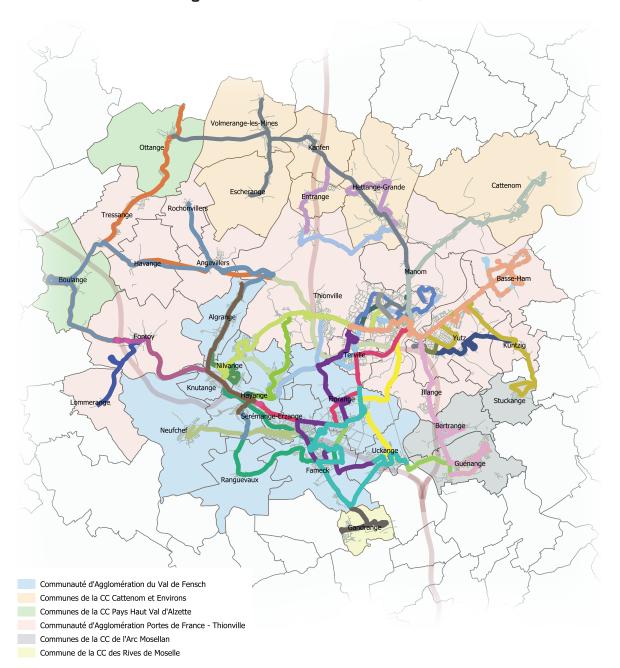
Un doublage est créé au départ de THIONVILLE Foch Wax à 7h32 vers HAYANGE, pour supprimer les problèmes de surcharge.

LIGNE 33 - ANGEVILLIERS Place - FONTOY Collège via D952.

LIGNE 33 - FONTOY Collège - TRESSANGE Ludelange Carrefour - FONTOY Collège.



# Plan général du **RÉSEAU CITÉLINE** 2022/2023





**SMITU** - Rapport d'activité 2023

# **6/Les décisions du Syndicat** en 2023



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

En 2023, le SMiTU poursuit sa mission d'amélioration des transports urbains avec un cadre budgétaire précis et stratégique. Le rapport d'orientation budgétaire met en lumière les défis économiques actuels, notamment l'impact de l'inflation et des crises énergétiques. Malgré ces défis, nous maintenons notre engagement envers une mobilité durable et inclusive, tout en respectant les objectifs financiers fixés. L'année 2022 a vu une hausse significative de l'épargne brute, et nous avons géré avec prudence l'endettement pour soutenir le projet CITEZEN, tout en optimisant les ressources allouées à l'exploitation et à l'investissement. Nous restons déterminés à équilibrer rigoureusement nos finances pour continuer à offrir des services de transport public fiables et accessibles.

# Desserte de la piscine Hamélys de Basse-Ham

Afin de répondre aux besoins de mobilité de nos usagers, le SMiTU a étudié et validé la desserte du centre aquatique Hamélys de Basse-Ham avec une adaptation de la ligne S01. Cette initiative vise à faciliter l'accès à cet équipement de loisir important tout en minimisant les impacts sur le temps de parcours global et les distances. Avec l'introduction de ce nouveau service, nous renforçons notre engagement envers une mobilité locale accessible et pratique, en prenant en compte les exigences de notre plan de transport adapté et en optimisant les ressources à disposition.

# Vente de véhicules non affectés

Le SMiTU a approuvé la vente de cinq autobus standards non affectés et devenus obsolètes. Cette décision, motivée par des coûts de maintenance élevés et des prévisions incertaines quant à leur fiabilité future, s'inscrit dans une démarche de gestion responsable des ressources. La vente ou le ferraillage de ces véhicules permettra de réduire les dépenses inutiles et de réinvestir dans des solutions de mobilité plus modernes et adaptées aux besoins actuels de nos usagers.

# Convention de mise à disposition du local boulevard Foch

Dans le cadre de son partenariat avec Keolis Thionville Fensch, le SMiTU a validé la mise à disposition du local sanitaire situé boulevard Foch à Thionville. Cette convention, conclue à titre gratuit pour une durée initiale de trois ans renouvelable, témoigne de notre volonté de soutenir les conditions de travail des conducteurs tout en optimisant l'utilisation des infrastructures municipales. Cette démarche illustre également notre capacité à collaborer efficacement avec les collectivités locales pour améliorer les services offerts aux usagers.

# Travaux de l'agence commerciale à Florange

Le SMiTU a décidé de ne pas procéder aux travaux de réhabilitation de l'agence commerciale de Florange. À la place, l'installation du Centre de Relation Clients (CRC) sera transférée au dépôt pour mieux répondre aux besoins opérationnels. Ce choix, soutenu par l'ensemble des instances du SMiTU, s'inscrit dans une stratégie de gestion optimale des ressources et d'amélioration des services clients, tout en préservant notre capacité à adapter nos infrastructures en fonction des priorités locales.

# **Convention parking Bastion**

Dans le cadre de la construction de l'Ouvrage d'Art de franchissement de la Moselle, le projet du Syndicat prévoyait un aménagement d'une cinquantaine de places de stationnement. Afin de répondre aux besoins de stationnement sur ce secteur, la ville de Thionville a souhaité qu'une optimisation du nombre de places de stationnement soit étudiée permettant à terme la réalisation de 114 emplacements. Cette modification de programme souhaitée par la ville de Thionville engendre pour le SMiTU une plus-value de 75 000 euros TTC sur les travaux engagés. Cette plus-value, d'un montant forfaitaire de 75 000 euros TTC est à la charge de la ville de Thionville. Pour des raisons d'efficacité technique et financière, la ville de Thionville et le SMiTU conviennent de la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des études et travaux correspondants à la réalisation de ces aires de stationnement exercée par le SMiTU.

# **Motion A31bis**

Le SMiTU réaffirme son soutien au projet A31bis, un élément crucial pour la mobilité régionale et transfrontalière. Après plus de 30 ans de débats, ce projet répond aux besoins urgents de désengorger l'A31 et d'améliorer la sécurité routière. Nous soutenons une solution qui valorise les infrastructures existantes tout en respectant les enjeux environnementaux et urbains. Le SMiTU appelle à une réalisation rapide du projet pour répondre aux attentes des populations locales et transfrontalières, et renforcer ainsi l'attractivité de notre territoire (POINT I-10-Motion A31b...).

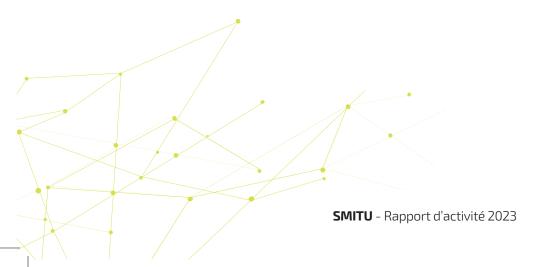
# Liste des marchés conclus en 2023

En 2023, le SMiTU a conclu plusieurs marchés et contrats publics importants pour le développement et la maintenance des infrastructures de transport. Ces contrats, couvrant divers domaines comme les assurances, la démolition, les contrôles techniques et les aménagements, reflètent notre engagement à maintenir des standards élevés de qualité et de sécurité dans tous nos projets. Nous restons dédiés à la transparence et à l'efficacité dans la gestion de nos marchés publics pour soutenir les objectifs stratégiques de mobilité de notre région.

# Montant du produit des participations des collectivités membres

Pour l'exercice 2023, le montant du produit des participations des collectivités membres du Syndicat Mixte Intercommunal de Transports Urbains (SMiTU) s'est élevé à **5 594 359,79 €**. Cette somme reflète l'engagement continu des communes membres à soutenir le développement et l'amélioration des services de transport public offerts à la communauté. Lors du Comité Syndical du 14 avril 2021, il avait été décidé une revalorisation progressive de ce produit, répartie sur cinq ans, avec une augmentation annuelle de 600 000 €, de 2021 à 2025. Ce plan d'échelonnement a été mis en place pour permettre aux collectivités de mieux gérer leurs contributions tout en soutenant efficacement les initiatives de transport public.

Les communes et EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui souhaiteraient étaler leurs paiements sur une période plus longue peuvent établir une convention spécifique avec le SMiTU. Cette flexibilité vise à faciliter la participation de toutes les collectivités, indépendamment de leurs contraintes budgétaires, tout en maintenant un niveau de service optimal pour les usagers.



# > 7/Relations externes

# Protocole transactionnel entre le SMiTU et Keolis

# Contexte juridique et contractuel

En 2023, le SMiTU a poursuivi l'exécution de sa mission de service public déléguée, en conformité avec le cadre juridique établi par le Code des Transports, le Code Civil, le Code de la Commande Publique et le Code Général des Collectivités Territoriales. La convention de délégation de service public, signée avec Keolis le 1er avril 2021 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2025, a servi de fondement à cette coopération. Cette convention découle de la délibération n° 2021/I-2 du Comité Syndical du SMiTU du 17 février 2021, qui avait désigné Keolis comme délégataire de service public.

# Performance du délégataire et mesures correctives

Au cours de l'année 2023, Keolis Thionville Fensch a été soumis à des pénalités totalisant **3 034 000 euros TT**C en raison de non-conformités par rapport aux engagements contractuels. À ce jour, un montant de **841 000 euros** a été acquitté par Keolis, marquant un effort de conformité partiel mais significatif. Cet engagement souligne la volonté de Keolis de corriger ses manquements tout en respectant les directives du SMiTU.

# Litiges et résolutions

Suite à un contentieux concernant le solde des pénalités restant à payer, estimé à **2 193 000 euros TTC**, Keolis a introduit une procédure devant le Tribunal Administratif de Strasbourg. Pour résoudre ce différend de manière amiable, un protocole transactionnel a été élaboré et soumis à l'approbation du Comité Syndical. Selon ce protocole, Keolis s'engage à:

- > Effectuer un paiement additionnel de 250 000 euros TTC pour les pénalités non réglées.
- Indemniser les abonnés à hauteur de **500 000 euros**, avec des provisions pour l'emploi si les demandes de remboursement sont inférieures à ce montant.
- > Allouer 300 000 euros à des mesures salariales incitatives pour améliorer la qualité de service et réduire l'absentéisme.
- > Assumer des dépenses complémentaires de **173 000 euros** pour le bon fonctionnement du réseau Citéline jusqu'en décembre 2025.

Ces mesures visent à garantir un niveau de service élevé tout en respectant les obligations contractuelles.

# Augmentation de l'offre commerciale sur les lignes S01, S22 et S24

À partir de septembre 2023, le SMiTU et Keolis Thionville Fensch ont décidé d'augmenter l'offre commerciale sur trois lignes considérées comme ayant un fort potentiel commercial: **S01, S22 et S24**. Ces modifications visent à améliorer la fréquence des services en heures creuses pour mieux répondre aux besoins des usagers non-scolaires, tout en maintenant les services déjà offerts aux scolaires.

Pour la ligne S01, 14 nouveaux voyages seront ajoutés, augmentant la fréquence à un bus toutes les 20 minutes en heures creuses. Sur la ligne S22, 12 voyages supplémentaires permettront de rétablir une fréquence de 30 minutes, tandis que la ligne S24 bénéficiera de 17 nouveaux trajets, passant également à un intervalle de 30 minutes. Ces ajustements permettront non seulement d'améliorer l'accès au transport public pour les usagers quotidiens, mais aussi d'optimiser l'utilisation des ressources existantes sans nécessiter de moyens supplémentaires.

Ces mesures sont prévues pour entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2023 et devraient favoriser une augmentation des recettes commerciales, tout en renforçant la satisfaction des usagers.

# **Perspectives futures**

Le SMiTU et Keolis Thionville Fensch continuent de collaborer étroitement pour offrir une offre de transport public adaptée aux besoins des usagers et conforme aux exigences juridiques et financières. Cette coopération illustre non seulement les défis liés à la gestion d'une délégation de service public, mais aussi la capacité des parties à travailler ensemble pour améliorer constamment le service rendu à la population. Les initiatives mises en place pour 2023 sont essentielles pour renforcer la confiance des usagers dans la gestion des transports urbains, et elles démontrent l'engagement du SMiTU à assurer un service de qualité, transparent et efficace.

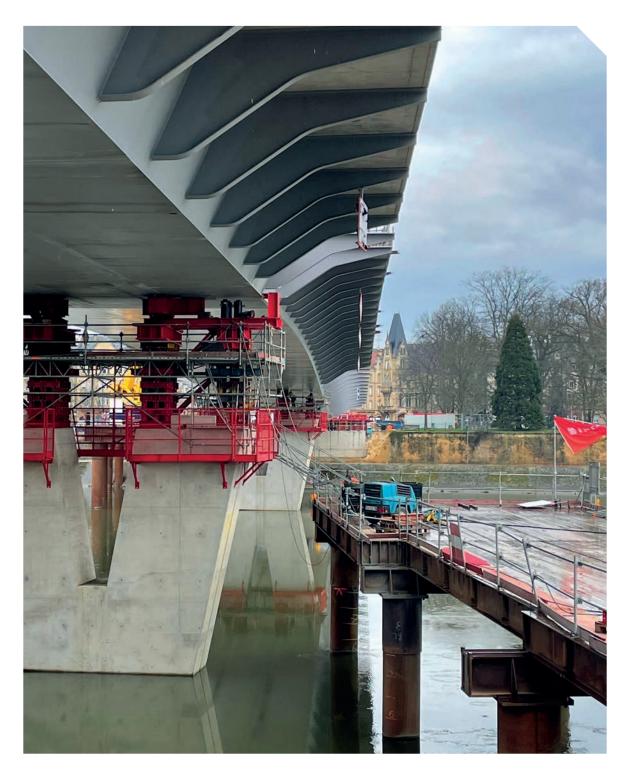
# Augmentation de l'offre commerciale le samedi

En complément de l'augmentation de l'offre en semaine, une amélioration des services le samedi a également été proposée pour quatre lignes : **S01, S20, S21 et S24**. Ces lignes, identifiées comme ayant un fort potentiel commercial, verront une augmentation des fréquences dans des créneaux horaires spécifiques, adaptés aux besoins des usagers.

Sur la ligne S01, 20 nouvelles courses seront ajoutées entre 12h et 18h, améliorant la fréquence de 60 minutes à 30 minutes. Les lignes S20 et S21 bénéficieront de 18 nouvelles courses chacune, permettant d'assurer un service toutes les 40 minutes sur certains tronçons communs. Enfin, la ligne S24 verra 20 nouvelles courses, réduisant la fréquence de 60 à 30 minutes.

Ces initiatives sont conçues pour maximiser la satisfaction des usagers tout en respectant les contraintes budgétaires et opérationnelles de Keolis et du SMiTU. Elles devraient également contribuer à augmenter la fréquentation et les recettes commerciales des lignes concernées.

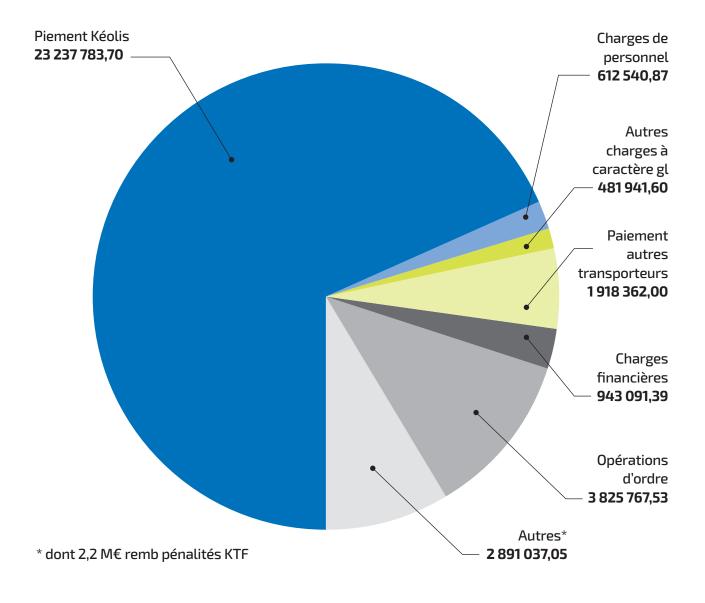
En résumé, l'année 2023 a été marquée par une série d'initiatives et de réajustements visant à améliorer les services de transport public dans la région de Thionville Fensch. Le SMiTU et Keolis se sont engagés à répondre aux besoins des usagers tout en respectant les obligations contractuelles et en assurant une gestion transparente et efficace des ressources publiques.



# **8/Annexes**

# **Détails financiers**



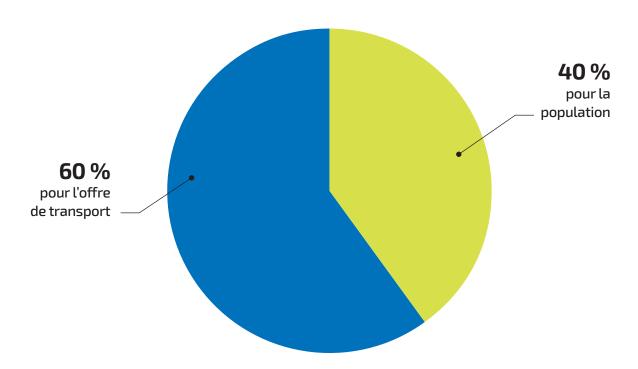




Le montant total des participations des communes pour 2023 est de :

5 722 678,78€

Le mode de calcul est basé sur les critères suivants :





# Trombinoscope du Comité Syndical







Patrick BECKER 1er Vice-Président C.A PORTES DE FRANCE



Alexandra REBSTOCK-PINNA 2º Vice-Présidente C.A DU VAL DE FENSCH



**Bernard VEINNANT** 3º Vice-Président



Laurent SCHULTZ 7º Vice-Président



Jean-François MEDVES 8º Vice-Président C.A DU VAL DE FENSCH



Olivier POSTAL 9º Vice-Président C.A PORTES DE FRANCE



**Elsa PAULY** Assesseur BERTRANGE



**Bernard GUERMANN** Assesseur C.C.P.H.V.A



Caroline VETZEL BERTRANGE



Marc FERRERO C.A PORTES DE FRANCE



Marie-Laurence C.A PORTES I



C.A PORTES DE FRANCE



René ANDRE C.A PORTES DE FRANCE



**Damien ZIEGLER** C.A PORTES DE FRANCE



**Angèle KASPAR-COTRUPI** C.A PORTES DE FRANCE



Roger SCHF C.A PORTES DE



Fabien ENGELMANN C.A DU VAL DE FENSCH



André DEUTSCH C.A DU VAL DE FENSCH



Marie GRILLO C.A DU VAL DE FENSCH



Fanny MENTION C.A DU VAL DE FENSCH





**Bernard ZENNER** C.C.C.E



Roland BALCERZAK C.C.C.E



**Michel HERGAT** 



Alieth FEUVRIER C.C.C.E

















# À partir de fin novembre 2023

my DICK ésident DU VAL DE FENSCH



Serge JURCZAK 4º Vice-Président C.A DU VAL DE FENSCH



Pierre TACCONI 5º Vice-Président GUENANGE



Mathieu WEIS 6º Vice-Président C.A PORTES DE FRANCE



Olivier SEGURA Assesseur STUCKANGE



Aïcha HATRI Assesseur C.A DU VAL DE FENSCH



Patricia RENAUX Assesseur C.A PORTES DE FRANCE



Alexandre HOLSENBURGER Assesseur C.A DU VAL DE FENSCH



urence HERFELD TES DE FRANCE



Marc LUCCHINI C.A PORTES DE FRANCE



**Guy MELEO** C.A PORTES DE FRANCE



**Clémence POUGET** C.A PORTES DE FRANCE



**Denis SCHITZ** C.A PORTES DE FRANCE





Jean-Marie COLIN C.A PORTES DE FRANCE



**Alessandro BERNARDI** C.A DU VAL DE FENSCH



Jean-Luc CORAZZA C.A DU VAL DE FENSCH



**Murielle DEISS** C.A DU VAL DE FENSCH



:hel BEY AL DE FENSCH



Sylvie SCHUTZ C.A DU VAL DE FENSCH



Jérémy BARILLARO C.A DU VAL DE FENSCH



Serge RECH



**Michel PAQUET** C.C.C.E



d MATHIEU



Déborah LANGMAR

C.C.RIVES DE MOSELLE



Jerry PARPETTE C.C.C.E

C.C.P.H.V.A



Maurice LORENTZ



**David ROBINET** C.C.C.E





Stéphan BRUSCO



